



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Services publics dans les territoires ruraux

Question au Gouvernement n° 2642

Texte de la question

SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

M. le président. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Cette question s'adresse à Mme ou M. le ministre qui devrait normalement s'occuper de nos territoires ruraux.

M. David Habib. C'est Marc Fesneau !

M. Alain David. Je me fais aujourd'hui le relais de M. Jean-Louis Bricout, retenu pour une urgence dans sa circonscription du département de l'Aisne, dans les Hauts-de-France.

Le 20 septembre dernier, vous avez lancé votre agenda rural, qui vise à faire des campagnes des territoires d'avenir. Il faut vous en féliciter, car votre efficacité est redoutable ! Les petites villes axonaises sont marquées de l'empreinte de votre action, notamment Bohain-en-Vermandois, qui compte 6 000 habitants : disparition de la perception, suppression du centre de tri des facteurs, fermeture du bureau de poste le lundi matin, suppression de près de la moitié des arrêts à la gare SNCF.

Au regard des résultats, M. Jean-Louis Bricout et les populations rurales s'interrogent sur la pertinence de votre agenda. Auriez-vous, monsieur ou madame la ministre, quelques mots pour les rassurer ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. J'ai souvent évoqué la ruralité avec M. Bricout.

L'agenda rural prévoit notamment, vous le savez, la création de maisons France services. Nous savons que les services publics ont, depuis de nombreuses années, reculé dans les territoires. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé ce programme, qui consiste à développer des services publics polyvalents dans un lieu unique, la durée de déplacement pour la population concernée ne devant pas dépasser une demi-heure.

Nous voulons offrir, dans ce cadre, un service public de qualité. Nous avons déjà labellisé 460 maisons France services sur l'ensemble du territoire national et labellerons 72 maisons supplémentaires dès le 1er février prochain.

Bien évidemment, nous menons cette politique en collaboration avec les collectivités locales, puisque ce sont souvent elles qui portent les projets de maison France services.

M. André Chassaigne et M. Pierre Cordier . Ce sont elles qui paient !

Mme Jacqueline Gourault, ministre. Ces collectivités sont des intercommunalités, des communes et, dans certains cas, des départements. La Poste est elle aussi associée. Les maisons France services doivent rassembler au minimum neuf opérateurs, être ouvertes au moins vingt-quatre heures par semaine et disposer de deux personnes formées à l'accueil de toutes les populations.

Grâce aux maisons France services, nous réimplantons des services de qualité dans nos territoires.
(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)

M. le président. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. M. Bricout s'attendait à votre réponse, madame la ministre. Il vous en remercie néanmoins. Il vous invite au rassemblement qu'il organise le lundi 10 février à 19 heures, en gare de Bohain, pour défendre les services publics dans les territoires ruraux. À cette occasion, il déposera son écharpe tricolore...

M. Éric Straumann. Qui a payé cette écharpe ?

M. Alain David. ...sur les rails de la ligne Paris-Bruxelles, en présence des élus locaux et des usagers.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.)

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2642

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 janvier 2020](#)